



Ballan-Miré, le 1^{er} décembre 2011

Visa de l'él <u>u</u> référent	Visa du Co-animateur

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE PROXIMITÉ

"LE LAC" "LES MIGNARDIÈRES"

du 7 novembre 2011

n° 01 / 2011

Élu référent :

A. MORLAT

Après avoir souhaité la bienvenue au public, l'avoir remercié pour sa présence et s'être présentée, Mme MORLAT explique que son rôle au cours de cette réunion sera de l'animer et de permettre à chacun de s'exprimer. Pour garantir l'objectivité du compte-rendu qui sera établi, celui-ci sera signé par elle et par un co-animateur volontaire désigné par et parmi les présents.

Mme MORLAT remercie Lucie POMMEREAU d'assurer la prise de notes puis de rédiger le compte-rendu. Elle demande un volontaire pour l'assister et valider le compte-rendu de la réunion. M. Alain DE BECQUE propose ses services.

Mme MORLAT salue Pascale BOUDESSEUL, 1ère adjointe, qui intervient en deuxième partie de cette assemblée et précise le déroulé en trois phases de la réunion.

Mme MORLAT indique que la Municipalité est très attentive à la démocratie de proximité et a donc souhaité que différents types de rencontres soient mis en place. C'est pourquoi ont été créés le Conseil des Jeunes Ballanais, le Comité Consultatif et les Assemblées de proximité.

Les deux premières instances doivent être renouvelées cette année. Mme MORLAT précise que si des personnes sont intéressées pour candidater au Conseil Consultatif, elles peuvent se référer au dernier bulletin municipal où elles trouveront toutes les informations nécessaires.

Première partie

Mme MORLAT rappelle les sujets qui avaient été abordés en octobre 2010 et fournit les suites qui y ont été données :

- ❖ La rue des Aubépinnes est très dangereuse : il a été procédé à divers aménagements et des pistes cyclables ont été créées.
- ❖ Comment éviter les stationnements sur les trottoirs de la rue des Chanterelles : l'assemblée avait proposé de mettre la rue en sens unique et de créer un stationnement latéral. Mais cette solution n'est pas envisageable techniquement.
- ❖ Empêcher les automobilistes de prendre la rue des Souchettes et repenser les aménagements et travaux de voirie du quartier pour y diminuer la circulation : les nouveaux aménagements de la rue Duperré favorisent le passage par la rue Olivier de Serre et les Mignardières et devraient limiter le transit à travers le quartier.
- ❖ Le gravillonnage réalisé cet été donne une impression de travail mal fait : le choix du gravillonnage s'explique par son coût plus abordable. De plus, il incite à réduire la vitesse. Par ailleurs, l'entreprise a procédé au balayage du surplus. Les personnes présentes mentionnent que le balayage n'a pas été effectué, demandent qu'il soit réalisé et ne trouvent pas le résultat des travaux satisfaisant.
- ❖ Les automobilistes roulent trop vite sur l'avenue des Mignardières et notamment sur les croisements : la signalisation des croisements avec un régime de priorité à droite devrait être dissuasif et faire ralentir. Le public mentionne que les incivilités font que personne ne respecte les priorités et qu'il faudrait des stops.

Après avoir abordé ces questions, Mme MORLAT laisse la parole à Mme BOUDESSEUL pour passer à la seconde partie de l'assemblée de proximité, la présentation du dossier.



Seconde partie de la réunion : Présentation du diaporama sur « Moins de phyto bientôt ! Vers une gestion plus naturelle des espaces verts ».

Avant de parler du thème de ce soir, Mme BOUDESSEUL souhaite remercier également Lucie POMMEREAU pour sa participation au travail de préparation des données exposées. Enfin, elle rappelle l'importance des assemblées de proximité. Il s'agit d'un véritable outil d'aide à la décision pour les élus. Elle prend pour exemple le cas des assemblées de proximité qui se sont tenues sur le plan local de déplacement « un centre ville pour tous » où il était question notamment des zones de rencontre.

Des Ballanais avaient mentionné qu'il était dangereux de créer des zones à mixité totale. Il a donc été décidé de créer un comité de suivi constitué de représentants d'associations, de commerçants, des parents d'élèves, de la maison de Beaune, de représentants des riverains des rues concernées, ... Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises et a travaillé avec les élus pour arriver à la solution la plus optimale et sécurisante pour l'ensemble des utilisateurs. C'est pourquoi sera créée dans l'allée du 11 Novembre une zone de rencontre constituée des trois circuits dédiés pour l'un aux piétons, personnes à mobilité réduite et poussettes, l'autre aux voitures et vélos et le troisième aux vélos.

Par ailleurs, les assemblées de proximité sont un outil de validation car ce sont elles qui ont entériné les mesures prises sur la réduction de l'éclairage nocturne et le Conseil Municipal a validé l'avis des Assemblées de proximité sur ce thème.

Concernant le sujet de la présente assemblée, par delà le Moins de phyto, c'est le sujet de la gestion des espaces verts à Ballan-Miré dont il est question.

Au niveau local, plusieurs Communes se sont engagées dans une démarche 0 pesticide. Au niveau européen, il existe Ecophyto2018 qui est un programme de financement à destination des agriculteurs pour trouver d'autres solutions que les produits phytosanitaires pour traiter les exploitations. Au niveau national, la stratégie Biodiversité est un programme de financement en faveur des investissements pour la sauvegarde de la biodiversité à destination notamment des collectivités. La municipalité s'intéresse à ce programme car Ballan-Miré possède une trame bleue et une trame verte très développées et se situe pour partie en zone Natura 2000. Ce programme ne permet pas de financer ensuite les frais de fonctionnement (entretien, maintenance, recrutement, ...)

La Municipalité ne vous propose pas le 0 pesticide car cet affichage n'est pas forcément synonyme d'absence complète de produit chimique sur le territoire communal. En effet, le label 0 pesticide peut être obtenu même si cette démarche n'est pratiquée que sur un quartier. Or le souhait de BALLAN-MIRÉ est la transparence et le réalisme par rapport à ce sujet. C'est pourquoi l'opération s'appelle « Moins de phyto bientôt ».

Les élus s'engagent dans cette démarche car il est avéré que les personnes en contact avec ces produits développent plus de cancers. Or les élus se doivent de protéger leurs agents. Mme BOUDESSEUL souhaite en profiter pour rendre hommage dès à présent à l'ensemble des services municipaux qui permettent de garantir la propreté, la sécurité et la tranquillité de la ville et qui sont parfois confrontés à des réactions parfois brutales et inappropriées de certains Ballanais dont le niveau d'exigences est très élevé.

Les produits phytosanitaires sont également responsables de la pollution des nappes phréatiques. Mme BOUDESSEUL mentionne que lors du Conseil Municipal du 4 novembre l'entreprise en charge du service de l'eau pour la Commune a signalé que l'une des sources qui pourrait permettre d'alimenter la Commune ne peut être utilisée car elle est polluée.

Le Conseil Municipal a décidé au vu de ce rapport de se saisir de cette question et tiendra la population informée des origines de cette pollution et des suites qui y seront données.

Mettre moins de produits phytosanitaires entraîne des contraintes. La première d'entre elles est qu'il est nécessaire d'avoir plus de personnel pour entretenir tous les espaces verts. Pour recruter, il faut cependant trouver le financement nécessaire. La seconde est qu'il faut accepter une esthétique différente. Il faut être plus doux avec la nature, lui permettre de se développer.

Cette nouvelle politique municipale est en cohérence avec toutes les politiques menées jusqu'alors. En effet, on ne peut développer l'alimentation bio au restaurant municipal pour les enfants, les énergies renouvelables, les transports propres en mettant plus d'arrêts de bus et augmentant les fréquences, et ne pas diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires dans nos espaces verts.

Pour comprendre pourquoi ce sujet est primordial, il faut se rendre compte de ce que représentent les espaces verts sur BALLAN-MIRÉ et de ce qu'on demande aux services. BALLAN-MIRÉ est une Commune péri-urbaine avec des espaces verts très différents : des bords de routes, des trottoirs (75 km au total), des jardinières, des carrefours, des ronds points, des bois, des parcs et des champs. Cela représente 450 000 m² (hors trottoirs) à entretenir. Une pression supplémentaire a été ajoutée avec la 2nde fleur qui ajoute un niveau d'exigence supplémentaire. Le service compte 9,5 postes et 2 apprentis dont un dédié aux nouvelles techniques d'entretien sans pesticide. Le service est resté à moyen constant depuis 7 ans malgré une augmentation des surfaces à entretenir de 50 % depuis 5 ans (Pasqueraie, Ormeau, Petites Hérissières, terrains de foot, ... Parc de Beauverger).

Ce constat impose de se positionner. La Municipalité a pris des engagements avec son plan croissance durable. Cette démarche s'inscrit dans une nécessité de réalisme écologique. Il faut s'engager pour les générations futures. La municipalité souhaite des progrès visibles et durables. C'est pourquoi elle refuse le 0 pesticide car ce n'est pas réaliste mais elle s'engage dans une diminution drastique des produits phytosanitaires et la mise en place de techniques alternatives.

Cependant l'application de ces solutions exige une réciprocité d'engagements. Cette réciprocité touchera les administrés sur un point précis : l'entretien des trottoirs. Beaucoup de communes ont déjà mis en place ce procédé. Les habitants sont déjà responsables de l'entretien de leur trottoir en cas de neige et de feuilles mortes. La question que pose la municipalité est de savoir si l'assemblée jugerait acceptable d'étendre cette responsabilité à l'enlèvement des mauvaises herbes et à la tonte, et que cet entretien se fasse sans produit phytosanitaire. L'arrêté municipal ne sera bien évidemment pas pris contre l'avis des assemblées. Sur les communes qui ont déjà pris l'arrêté, très peu d'habitants refusent d'entretenir leurs trottoirs (à Joué-Lès-Tours : 2 habitants sur tout le quartier de la Rabière).

Mais les élus sont conscients qu'ils ne peuvent demander aux administrés de s'engager dans cette démarche sans que la mairie ne soit elle-même exemplaire. Mme BOUDESSEUL souhaite pour cela mentionner une erreur qui a été commise et qui ne pourra se reproduire à l'avenir : il s'agit de l'opération de traitement des allées de la plaine de l'aventure par des produits phytosanitaires le jour de la rentrée scolaire. Il n'est pas tolérable que les enfants soient exposés à ce type de produits. La municipalité sera donc désormais vigilante à ne plus répéter ces erreurs.

Pour pallier l'utilisation de ces produits, différentes solutions seront utilisées en complémentarité :

- le désherbage manuel : la solution à privilégier mais cela met plus de temps
- le thermique : la solution la plus écologique
- le laisser-pousser : il faut oublier le green à l'anglaise. Cette solution suit les saisons et permet de diminuer le nombre de tontes.
- l'enherbage : cela permet de revenir à l'esthétique des prairies où les cheminements sont réalisés par les habitants eux-mêmes et d'éviter de mettre du goudron.

Il est décidé unilatéralement de créer les zones enfance verte à partir du 1^{er} janvier 2012. Il s'agira de ne mettre aucun pesticide dans les zones où se trouvent des flux d'enfants. Ces zones seront définies et signalées. Il s'agit pour la municipalité d'une question de santé publique et les élus considèrent donc que la décision doit être prise d'office.

Par contre, il est proposé de travailler en progressivité et différemment pour les autres zones :

- Zone A : verdure et habitat épars où il ne sera appliqué aucun pesticide
- Zone B : Equilibre entre habitat et espaces verts : utilisation des différentes solutions (désherbage manuel, thermique, laisser pousser et enherbage) de façon complémentaire et on réduit progressivement l'utilisation des pesticides. Des réunions de quartiers seront prévues pour expliquer les aménagements au fur et à mesure.
- Zone C : forte densité d'habitat (centre-ville) : utilisation du thermique et utilisation des pesticides.

Afin de vérifier le bon fonctionnement du dispositif et d'ajuster la démarche, la Municipalité décide de créer une zone test et de travailler progressivement.

Après la présentation, les interventions du public ont été les suivantes :

- ❖ les jardins familiaux se situent au milieu de la zone test et ils utilisent beaucoup de produits phytosanitaires. La municipalité va-t-elle travailler avec eux pour diminuer leur consommation et les faire arriver eux aussi au 0 pesticide ?
- ❖ le plan proposé n'est pas contraignant et paraît cohérent.
- ❖ l'assemblée réunie n'est peut être pas représentative de l'ensemble du quartier car peu de personnes sont présentes.
- ❖ le principe de progressivité et de resserer au fur et à mesure vers le centre ville est bon.
- ❖ n'y a-t-il pas un risque que les usagers endommagent les trottoirs s'ils les entretiennent eux-mêmes ?
- ❖ le passage des déchets verts pourra-t-il être revu car l'entretien des trottoirs pourrait augmenter la quantité de déchets produits.

Mme BOUDESSEUL apporte les éléments de réponse suivants :

- ❖ Les jardins familiaux ainsi que tous les autres partenaires tels que le Conseil Général, Réseau Ferré de France et l'ONF seront associés à la démarche. La municipalité rencontrera les représentants des jardins familiaux pour voir dans quelle mesure il est possible de diminuer la consommation de produits phytosanitaires sur ce site.
- ❖ Concernant la représentativité de l'assemblée, toute la communication possible a été faite concernant la tenue des assemblées de proximité (Nouvelle République, boîtage, bulletin municipal, site internet). Toutes les personnes voulant faire connaître leur opinion sur ce sujet ont donc l'occasion de le faire dans ces réunions et un cahier de doléances sera ouvert en mairie.
- ❖ Il n'y a pas de risque de détérioration si les techniques employées sont les bonnes. La municipalité envisage de mettre en place des ateliers pour les habitants pour leur expliquer et leur faire la démonstration des techniques possibles.

- ❖ Sur le passage des déchets verts, il s'agira de négocier avec Tour(s) plus pour voir s'il est envisageable d'obtenir un passage supplémentaire si cela se justifie.

Synthèse :

Mme MORLAT, après de ce temps de discussion sollicite l'avis général de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité l'entretien par les administrés des trottoirs et ce sans produit phytosanitaire, la mise en place de la zone test selon les procédures proposées, la création des zones A, B, et C.

Troisième partie de la réunion :

- Une partie du trottoir et de la rue des Souchettes a été endommagée à cause du passage du bus. Cela avait déjà été signalé. Il est nécessaire de refaire l'enrobé.
- ⇒ Mme MORLAT mentionne que le problème sera transmis aux services techniques et qu'une réponse sera donnée.
- Les habitants présents mentionnent que les travaux de voirie ont été faits à la légère et avec peu de soins. Ils demandent que le gravillonnage soit balayé.

Mme MORLAT, avant de clore la séance, tient à remercier les personnes présentes.

Elle rappelle que ce compte-rendu sera transmis à chacun et qu'il sera en ligne sur le site internet de la Ville : <http://www.mairie-ballan-mire.fr>

La séance est levée à 20 heures 30